

PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT PAR CONTINUATION

PRESENTE PAR :

La SCEA CHATEAU MERIC, au capital de 638 000 EUROS, immatriculée sous le numéro 422 873 497 au Registre Du Commerce et des Sociétés de Bordeaux ayant son siège social à Château Meric, 19 Route de Vensac 33590 Jau-Dignac-et-Loirac, représentée par son gérant Monsieur Marius CHALA

AYANT POUR AVOCAT **Maitre Olivier BOURU**, avocat à la Cour de Bordeaux y demeurant dite ville : 71 Cours Pasteur – 33000 BORDEAUX – Tél : 05.64.12.05.05. Fax : 05.64.12.05.06. – Courriel : cabinet@bg3as-avocats.com.

MANDATAIRE JUDICIAIRE :

SCP SILVESTRI BAUJET prise en la personne de Me SILVESTRI

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

I – HISTORIQUE

La SCEA CHATEAU MERIC, constituée en 1999, exploite le Château Meric, classé AOC Médoc et Cru Bourgeois depuis 1868.

La société est indépendante et engagée en matière environnementale comme suit :

- Certification-e Terra Vitis et HVE3 depuis 2017
- En conversion bio depuis 2020, certification Ecocert dès 2023
- Création de vins nature sans sulfites ajoutés depuis 2022

A compter de 2020, la SCEA CHATEAU MERIC, à l'instar de l'ensemble du secteur bordelais, a dû faire face à des crises successives.

Après les perturbations en matière de distribution engendrées par la crise sanitaire, la société a ensuite été impactée par des conditions climatiques particulièrement défavorables en 2021, avant de faire en 2022 à un effondrement des prix (-21% en 2022) et en 2023 une chute des exportations.

Les difficultés expérimentées par la société peuvent ainsi être synthétisées comme suit :

- Problèmes économiques généraux du secteur agricole français
- Défis spécifiques du marché du vin de Bordeaux :
 - Chute des cours
 - Réduction des volumes de marché
 - Impact du "Bordeaux Bashing"
 - Baisse des volumes de production

Ces facteurs, corrélés à une augmentation des coûts de revient, ont entraîné pour le Château MERIC :

- Une perte significative de chiffre d'affaires
- Une détérioration de la rentabilité
- D'importantes difficultés de trésorerie
- Une accumulation d'encours fournisseurs

C'est dans ces conditions que sur assignation de la MSA, le tribunal judiciaire de Bordeaux a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la SCEA CHATEAU MERIC par jugement rendu le 28 avril 2023.

II – LA PERIODE D'OBSERVATION

S'agissant du compte de résultat de la période d'observation, l'observation des résultats de la SCEA CHATEAU MERIC fait apparaître au 31 août 2024 une capacité d'autofinancement négative ainsi qu'un résultat net comptable très négatif, puisque la société faisait au 31 août état d'une perte d'un montant de 222 k€. **(Pièce 3 : Compte de résultat arrêté au 31 août 2024)**

Toutefois ce compte de résultat ne tient pas compte des contrats signés depuis, lesquels améliorent très nettement les résultats de la SCEA sur l'exercice 2024.

La balance comptable pour la période depuis le 1^{er} janvier 2024, arrêtée au 15 novembre, fait d'ailleurs état de produits à hauteur de 447.485,14 € et de charges largement inférieures puisqu'à la date du 15 novembre elles s'élèvent à la somme de 368.256,57 € **(Pièces 4 et 5 : Balances des produits et charges arrêtée au 15 novembre 2024)**

Il sera également précisé que la situation de trésorerie de la société au 14 novembre, étant précisé que les vendanges ont été faites et qu'aucune dette postérieure ne persiste à ce jour, s'élève à un montant de **50.603,3 €**. **(Pièce n° 6 : Situation de trésorerie)**

Par ailleurs, le virage commercial ainsi que la diversification ne se sont pas encore traduites dans les comptes tenu de leur caractère récent et surtout des effets à moyen terme

Durant la période d'observation, la SCEA CHATEAU MERIC a, en parallèle d'une réflexion sur l'avenir de sa structure pour renouer avec la rentabilité de son exploitation, entamé les mesures de restructuration suivantes :

- La diminution du recours aux prestataires externes et à la main d'œuvre extérieure, tant s'agissant du travail de la vigne, de la mise en bouteille et activités connexes que s'agissant des recours à œnologues et divers conseils ;
- L'absence de perception par le gérant de toute rémunération.

La société a également travaillé à la reconquête de marchés ainsi qu'à la diversification de son activité, consciente de la crise majeure inhérente au secteur viticole, laquelle est probablement durable.

La société a ainsi bâti un prévisionnel sur la base d'une profonde restructuration de son activité qu'elle a entamé et qui commence à porter ses fruits, à travers les axes suivants :

(i) **Croissance de l'activité commerciale classique à travers le développement commercial et la montée en gamme des vins**, notamment auprès de compagnies aériennes puisque le vin CHATEAU MERIC est notamment distribué au sein de CATHAY PACIFIC et a récemment été « upgradé » en première classe ;

(ii) **Recentrage de l'activité commerciale vins sur les grands contenants**, laquelle activité comporte elle-même trois volets de développement et permet de réaliser une marge largement supérieure à celle réalisée dans le cadre de ventes de bouteilles de vin au format classique de 75 cl :

- a. La vente de bouteilles grand contenant laquelle est pratiquée par la société depuis 2009 mais aurait vocation à se développer – à ce titre, des contrats cadre ont d'ores et déjà été conclus et la société CHATEAU MERIC bénéficie d'un soutien de la part de l'UMIH, sur lequel elle fonde une partie de son prévisionnel d'activité ;
- b. La création de séries limitées décoratives et gustatives, toujours en grand contenant, auprès d'hôtels et restaurant, et
- c. La commercialisation de grands contenants dans une perspective plus artistique, les bouteilles étant cette fois conçues comme des pièces d'art monumentales. Un partenariat avec une galerie d'art (la galerie d'Art Centenaire) est en cours de réalisation et devrait donner lieu à l'organisation d'une exposition au premier semestre 2025 .

Sont joints aux présentes des éléments permettant d'attester de la concrétisation de ce virage commercial entrepris par la société, lequel commence à se traduire contractuellement et, à court et moyen terme, impactera positivement tant le compte de résultat de la société que son niveau de trésorerie :

- deux contrats-cadres signés (d'un montant respectif de 107.000 € - Prodesign plus et 47.750 € pour GasCylinders Trading) portant sur des grands contenants ainsi qu'un bon de commande en date du 13 novembre 2024 portant sur des ventes à hauteur de 69.000 € HT, l'échéance de paiement étant prévu en juin 2025 ; (**Pièces 7, 8 et 9**)
- un contrat signé avec Monsieur HEBEL en qualité d'apporteur d'affaires, témoignant du virage pris par la société en matière de développement des grands contenants, (**Pièce 10**)

- un email attestant de la mise en avant par l'UMIH des produits proposés par la SCEA CHATEAU MERIC lors de l'évènement du 3 décembre, dont il est rappelé qu'il réunira 600 décideurs sectoriels, des chefs étoilés et directeurs de grandes enseignes, et plus largement de nombreux acteurs du secteur hôtellerie restauration. (**Pièce 11 : Email confirmant la dégustation des vins CHATEAU MERIC le 3 décembre 2024**)

(iii) **Le développement d'une activité hors viticole à travers la conclusion d'un partenariat avec la société EDH.AI, annexé en Pièce 12, lequel vise notamment à voir développer la culture de champignons, algues et herbes médicinales sur une partie des terrains appartenant à la SCEA CHATEAU MERIC, au travers notamment d'un soutien financier apporté par la société EDH.AI à la société.**

Que s'agissant de ce partenariat, la société EDH.AI s'est engagée à procéder à des investissements sur les années 2025 à 2027 comme suit :

- 2025 : investissement de 500.000 €
- 2026 : investissement de 700.000 €
- 2027 : investissement à hauteur d'1 million €

Que sur la base de ces différents volets de développement, un prévisionnel d'exploitation sur les 3 prochaines années a été réalisé, lequel fait apparaître les perspectives suivantes :

RUBRIQUES	2024	2025	2026	2027
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de vins circuit traditionnel	188 000 €	100 000 €	120 000 €	130 000 €
Vente de vins produits spéciaux	330 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €
Chiffre d'affaires Culture Agricole hors exploitation viticole	- €	500 000 €	700 000 €	1 000 000 €
Subventions et autres produits	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (A)	518 000 €	1 400 000 €	1 820 000 €	2 330 000 €
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières premières Viticoles	90 000 €	130 000 €	180 000 €	200 000 €
Achats de matières premières (Hors Viticole)	154 000 €	154 000 €	130 000 €	180 000 €
Achats & prestations Internes (Marketing "produits Spéciaux" - 30%)	76 154 €	184 615 €	230 769 €	276 923 €
Autres achats Externes (Matière premières Hors Viticole)	- €	83 333 €	116 667 €	166 667 €
Salaires bruts (Exploitation Viticole : 4 emplois sur 3 Ans)	100 000 €	134 000 €	168 000 €	171 000 €
Salaires bruts (Hors Viticole : 5 emplois sur 3 Ans)		134 000 €	210 000 €	258 000 €
Charges sociales	42 000 €	112 560 €	158 760 €	180 180 €
Impôts et taxes d'exploitation	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Dotations aux amortissements (Arrachage + Plant Cepages Blanc 2027)	27 026 €	17 000 €	17 000 €	37 000 €
Dotations aux amortissements - Linéaires (Non VITICOLE)	- €	9 343 €	48 272 €	76 843 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (B)	498 180 €	967 852 €	1 268 468 €	1 555 613 €
EBE (Excédent Brut d'Exploitation)	- 83 180 €	191 148 €	310 532 €	533 387 €
CAF (Capacité d'Autofinancement)	16 846 €	221 491 €	379 804 €	651 230 €

(Pièce 13)

Que s'agissant de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires réalisé s'élève, à date du 14 novembre 2024, à un montant de 447.485,14 €, étant précisé qu'aucune dette postérieure

de

n'existe à ce jour et que la société a procédé aux vendanges 2024 avec succès en dépit d'une année particulièrement complexe.

Que ce même prévisionnel établi par l'expert comptable, sur la base des hypothèses de chiffres d'affaires retenus dans le cadre des différents volets de commercialisation de la société laisse apparaître une CAF comme suit :

Exercice	2024	2025	2026	2027
CAF	16.846€	221.491 €	379.804 €	651.230 €

Que s'agissant du prévisionnel de trésorerie jusqu'à la fin d'année, en intégrant les opérations marketing en cours, et notamment le virage commercial pris par la société, l'expert-comptable identifie de la même manière une situation de trésorerie positive en fin d'année (**Pièce 14**)

Que compte tenu de l'ensemble de ces projections, l'exposante entend présenter un plan de redressement par continuation.

III – LE PASSIF

Les déclarations de créance parvenues au mandataire ès-qualités et qui ont d'ores et déjà fait l'objet de vérification, révèlent un passif admis de 1.044.495,27 € dont il convient de retirer la ligne d'escompte déclarée à échoir d'un montant de 19.000 €, laquelle n'a fait l'objet d'aucune utilisation, soit un passif à apurer de 1.025.495, 27€.

Par ailleurs, les créances inférieures à 500 € feront l'objet d'un règlement immédiat à l'adoption du plan conformément aux dispositions des articles L626-20 et R626-34 du Code de commerce.

Aucune créance super privilégiée ne devra faire l'objet d'un règlement hors plan, de sorte que l'intégralité du passif, minorée des créances inférieures à 500 €, sera à apurer dans le cadre du plan.

IV –PROPOSITIONS D'APUREMENT

Les prévisionnels de l'expert-comptable, lesquels tablent sur une croissance optimiste compte tenu des premiers contrats conclus dans le cadre (i) du recentrage de l'activité sur une activité grand contenant et (ii) du partenariat avec EDH.AI, société dont le cœur d'activité est la médecine prédictive, font état d'une capacité d'autofinancement conséquente dès 2025.

Toutefois, compte tenu de la prudence dont il convient de s'entourer en présence d'un changement d'activité, il est proposé un apurement des passifs échus et à échoir par 13 annuités progressives selon les modalités suivantes :

- 2025 : 4 %,
- 2026 : 4 %,
- 2027 : 5 %,
- 2028 : 5 %,
- 2029 : 8 %,
- 2030 : 8 %,
- 2031 : 8 %,
- 2032 : 8 %,
- 2033 : 10 %,
- 2034 : 10 %,
- 2035 : 10 %,
- 2036 : 10 %,
- 2037 : 10%.

Bordeaux,

Le 15 novembre 2024

Marius Chale



me

Liste des pièces jointes :

1. Jugement ouvrant la procédure de redressement judiciaire de la SCEA CHATEAU MERIC
2. Liste des créances déclarées
3. Compte de résultat de la période d'observation au 31 août 2024
4. Balance comptable des produits arrêtée au 15/11/2024
5. Balance comptable des charges arrêtée au 15/11/2024
6. Situation de trésorerie
7. Contrat cadre avec GasCylinders Trading
8. Contrat cadre ProDesignPlus
9. Bon de commerce ProDesignPlus
10. Contrat d'apporteur d'affaires avec M HEBEL
11. Mail de l'UMIH
12. Contrat de partenariat avec EDH.AI
13. Prévisionnel pour les années 2025 à 2027
14. Prévisionnel de trésorerie jusqu'à décembre 2024